

3.2. Taux d'intérêt débiteur

Le taux est de 0%.

3.3. Frais et indemnités

Lors de la constitution du dossier, aucun autre frais n'est réclamé.

4. Prêt à tempérament « Garantie de type « garantie locative » relative à une occupation précaire en raison d'une calamité naturelle

4.1. Conditions de revenus

Pour bénéficier du prêt, vos revenus imposables globalement (RIG) 2021 doivent être inférieurs ou égaux à **76.100 €**. Les revenus imposables globalement pris en compte sont ceux du ménage, diminués de 5.000 € par personne à charge.

4.2. Taux d'intérêt débiteur

Le taux est de 0%.

4.3. Frais et indemnités

Lors de la constitution du dossier, aucun autre frais n'est réclamé.

5. Exemples

Pour les exemples, se référer au Prospectus SWCS P20210917-2

ATTENTION, EMPRUNTER DE L'ARGENT COÛTE AUSSI DE L'ARGENT

³ Arrêté du Gouvernement wallon du 30 avril 2009
Annexe au Prospectus SWCS P20210917-2